

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 24 mars 2009

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3683-2009.

Investissements de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport) pour ligne et poste Waconichi.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires du 23 mars 2009 d'Hydro-Québec sur la demande de reconnaissance de statut d'expert de Monsieur Jean-Claude Deslauriers.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires du 23 mars 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport) sur la demande de reconnaissance de statut d'expert de Monsieur Jean-Claude Deslauriers au présent dossier.

Nous constatons qu'Hydro-Québec ne conteste pas les qualifications de Monsieur Jean-Claude Deslauriers ni la pertinence de l'objet de son expertise par rapport à l'objet du dossier. Le Transporteur se questionne uniquement « *sur la nécessité et la portée du recours à une telle expertise au présent dossier puisque le personnel de la Régie est déjà en mesure d'analyser les aspects techniques du dossier* » et que le Transporteur l'aurait fait également.

Nous soumettons respectueusement que l'expertise et les connaissances spécialisées de Monsieur Deslauriers sont nécessaires aux fins des représentations que SÉ-AQLPA va soumettre dans quelques jours à la Régie. Les coûts des scénarios allégués par le Transporteur sont basés sur ses hypothèses et affirmations quant aux constituantes techniques de ces scénarios et sur ses hypothèses de paramètres de coûts (lesquels sont

elles-mêmes basées sur des hypothèses et affirmations quant aux constituantes techniques de ces paramètres). Monsieur Deslauriers a déjà identifié certaines failles manifestes dans ces hypothèses et affirmations et expliquera dans son rapport (déjà amorcé) en quoi ces failles du Transporteur l'ont amené à comparer incorrectement les coûts réels des deux scénarios et à formuler des recommandations en conséquence en vue de la décision que la Régie doit prendre.

Monsieur Deslauriers a déjà eu recours à son expertise pour assister SÉ-AQLPA dans l'examen initial du présent dossier du Transporteur, la préparation de la demande d'intervention, la consultation (sous engagement de confidentialité) des schémas unifilaires et d'écoulement de puissance, la préparation des questions écrites déjà déposées (faisant partie de la *Demande de renseignement no. 1 à Hydro-Québec de SÉ-AQLPA*) et a aussi déjà amorcé la rédaction de son rapport. Tous ces travaux requerraient l'expertise et les connaissances spécialisées de Monsieur Deslauriers et n'auraient pu être effectués par une personne profane n'ayant pas ces connaissances spécialisées.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons donc respectueusement la Régie à reconnaître le travail de Monsieur Deslauriers au présent dossier pour ce qu'il est réellement, à savoir un travail d'expertise, et à accueillir la demande de reconnaissance de statut d'expert déposée par SÉ-AQLPA à cet effet.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse.